

# Le billet du syndic

« Il n'y a plus de saisons » ! Chantait Gilles Vigneault il y a plus de trente ans. Aujourd'hui les aléas climatiques font la une de la presse ; les gouvernements vont se pencher sur le réchauffement de notre planète. Souhaitons qu'en Suisse nos élus, ceux que nous allons choisir en cette année électorale, prendront des décisions dans le calme et non dans l'urgence ; rappelons-nous « la mort des forêts » il y a une quinzaine d'années.

Espérons que les énergies utilisées dans le futur soient en partie renouvelables ; nous avons dans notre pays de la matière et du « savoir faire ».

Pour 2007, année électorale, les pronostics sont bons ; votre Municipalité, loin des enjeux partisans, tout en essayant d'être proche de ses habitants, vous souhaite à tous santé, bonheur et prospérité.

Pierre-François Duc, syndic

## Dicastères

### Finances et budget



Nous constatons que le budget de fonctionnement 2007, accepté par le Conseil général, se décompose de la manière suivante :

Charges		Produits	
Sécurité sociale	18.6 %	Travaux	4.4 %
Institutions publiques et culturelles	15.5 %	Services industriels	4.4 %
Travaux	15.4 %	Péréquation et intérêts	16.8 %
Administration	12.8 %	Impôts et taxes	61.2 %
Services industriels	9.0 %	Domaines et bâtiments	13.2 %
Péréquation et intérêts	12.5 %		
Police	3.6 %		
Domaine et bâtiments	12.6 %		
<b>Total</b>	<b>Fr. 667'790</b>	<b>Total</b>	<b>Fr. 669'800</b>

A noter que cette année la péréquation intercommunale nous est favorable.

Entre 1990 et 2004, la dette brute totale de la Confédération, des cantons et des communes a **passé de 98 à 239 milliards** de francs !

Chaque fois que l'État dépense 100 francs, il prévoit de consacrer en 2007 :

(Insertion d'un graphique)

## **Administration**

Catherine Munoz, notre secrétaire communale, va nous quitter fin février après presque 4 ans de bons et loyaux services. Un emploi plus conséquent l'a obligée à faire un choix.

Pour la remplacer, Mme Fanny Carrard a été engagée. Jeune mère de famille, elle aura ainsi l'occasion de revenir dans son village pour des occupations professionnelles. Nous leurs souhaitons à toutes deux bonne chance dans leur nouvel emploi !

## **Refuge**

Le refuge, pour sa première année d'existence, a été loué et apprécié plus de quarante fois. **A partir du 1<sup>er</sup> avril, Monsieur Alex Gavillet en assumera l'intendance ainsi que les réservations.** Pour toutes les locations dès cette date, nous vous prions de prendre contact avec ce dernier au 021 887 71 39 ou au 079 284 03 02.





## Divers

### Réalisation du balisage des itinéraires cyclables régionaux

Sous l'égide du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie et en accord avec l'Office fédéral de la police (OFP), la Fondation « La Suisse à vélo » a planifié neuf itinéraires de cyclotourisme qui sillonnent le canton de Vaud. Dans la mesure où ces itinéraires traversent entre autres notre village, nous vous informons qu'il sera procédé prochainement à la mise en place des signaux.

### Communication

Visant la proximité, l'Echo du Gros-de-Vaud souhaite relayer tous les faits marquants de notre région. Ce journal projette de mentionner dans ses éditions hebdomadaires des informations concernant toutes les communes de notre nouveau district : Délibérations des législatifs et résultats de votes, décisions des municipalités, élections communales, nominations à des postes clés, manifestations des sociétés locales, anniversaires de personnes connues, événements importants pour la vie du village, etc.

Pour ce faire, nous souhaiterions trouver une personne afin de récolter ces informations. Est-ce que ceci vous tenterait ? Le cas échéant, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le syndic au 021 887 74 71, ce dont nous vous remercions par avance.



## Manifestations en 2007

### 24 et 25 mars

A la grande salle de Fey, le chœur mixte « La Voix des Chênes » innove ! En effet, ces soirées seront agrémentées de sketches écrits et mis en scène par M. Jérémie Crisinel ainsi que des acteurs du « terroir ».

### 8 avril

Course aux œufs à Rueyres, organisée par la société de la Jeunesse.

### 8 avril

Paroisse du Sauteruz : Après le culte de l'Aube de Pâques de 06h30, petit déjeuner canadien au casino.

### 12 mai

Souper Paëlla à Oppens, organisé par la Jeunesse.

### 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet

Tournoi de volleyball « Fey-Rueyres » à Fey.

### 1<sup>er</sup> août

Aura lieu probablement au refuge avec la commune d'Oppens (actuellement en discussion).

Alors venez nombreux et soutenez ainsi nos sociétés locales !

Pierre-François Duc

## École



Le nouveau collège de Bercher est en construction. Il devrait être opérationnel à la rentrée d'août pour les 5 et 6<sup>èmes</sup> années.

Pour faciliter la gestion au niveau juridique et financier des collèges de Bercher et Pailly, une association des communes est en cours de préparation. Cette association aurait la même gestion qu'une commune et présenterait l'avantage d'être propriétaire des bâtiments de Bercher et Pailly. Cela libèrera les communes concernées de trop grandes charges financières et permettra une meilleure répartition des pouvoirs et des finances. De ce fait, toutes les communes seraient gagnantes. Nous devrions pouvoir présenter le projet pour acceptation lors de notre prochain Conseil, en espérant qu'il puisse être opérationnel d'ici août 2007.

La commission scolaire a été dissoute à la fin de l'année 2006, elle sera remplacée par un Conseil d'établissement. Ce dernier sera mis en place en même temps que l'association des communes. Je vous rappelle que ce Conseil sera composé par un nombre paritaire de personnes représentant les autorités, les enseignants, les parents et les personnes présentant des activités en contact avec les enfants.

## Police des bâtiments



J'ai repris ce dicastère depuis le mois de juillet 2006. Je me suis très vite rendu compte de la complexité de ce domaine. Afin de vous faciliter la tâche lors d'une mise à l'enquête, j'ai préparé un petit rappel de la procédure à suivre. Les explications suivent une certaine logique, mais il est clair que cela n'est pas complet! Je suis à disposition pour toute information souhaitée, et certains thèmes pourraient être traités lors des prochaines « Feuilles de Chêne ».

## Glossaire

Pour vous faciliter la tâche, voici l'explication de certaines abréviations :

LATC	Lois sur l'Aménagement du Territoire Cantonal
RATC	Règlement sur l'Aménagement du Territoire
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière d'Autoris. de Construire
STI	Service Technique Intercommunal d'Echallens
SAT	Service de l'Aménagement du Territoire
FAO	Feuille des Avis Officiels

Petit rappel et mode d'emploi pour les nouvelles constructions et transformation de bâtiments existant :

Il y a deux instances de compétence :

Compétence du canton :

- 1) Le canton règle la compétence et les procédures,
- 2) Le canton étudie les projets pour toutes les constructions hors zones à bâtir (c'est à dire zone agricole et zone intermédiaire).

Compétence de la municipalité :

- 1) La municipalité doit faire respecter les prescriptions légales,
- 2) Elle établit les plans directeurs communaux, les plans d'affectation et informe la population.

## **Enquêtes**

### Enquête publique



Toute transformation ou construction doit faire l'objet d'une autorisation de construire (art 103 LATC). Cela signifie que toute construction ou modification exige une enquête avec publication.

Dispense d'enquête publique : non publication dans la FAO.

Art.111 LATC : la municipalité peut dispenser d'enquête publique les projets de minime importance. La dispense d'enquête signifie que l'enquête sera affichée uniquement au pilier public du village et ne sera pas publiée dans les journeaux.

### Enquête administrative

Il n'y a aucune base légale pour une procédure d'enquête restreinte ou enquête administrative. Elle a été mise en place par certaines municipalités pour informer la population.

## **Marche à suivre pour une enquête publique**

La demande de permis est adressée à la municipalité. Le dossier d'enquête comprend les documents suivants :

- A) Le plan de situation de l'ingénieur géomètre (selon la liste de la CAMAC) format A4, (les plans seront pliés) avec la signature des propriétaires.
- B) Les plans de l'ouvrage avec une échelle de 1 :100 ou 1 :50  
Doivent être signés par un architecte ou un ingénieur selon l'art, 106 LATC (Consulter liste des mandataires reconnus par la CAMAC sur le site CAMAC : [www.camac.vd.ch](http://www.camac.vd.ch)).
- C) Questionnaire général  
Rempli par le mandataire directement sur le site internet de la CAMAC (l'exemplaire papier n'est plus valable depuis avril 2006). Il doit être signé par toutes les parties concernées.
- D) Nombre de dossiers à fournir  
7 dossiers complets dont 5 seront transmis à la CAMAC.  
Pour la dispense d'enquête : 3 dossiers dont 1 sera transmis à la CAMAC.

La mise à l'enquête est de 30 jours à partir du lendemain de la publication dans la FAO, et non plus 20 jours comme auparavant.

Le permis de construire est délivré une fois que la mise à l'enquête est terminée et que les services concernés ont rendu un rapport favorable.

Le permis de construire est périmé si dans un délai de deux ans, depuis la date

d'obtention, la construction n'est pas commencée. Le cas échéant, le propriétaire doit demander une prolongation de permis.

Le permis d'habiter est délivré dès que la Municipalité a donné un préavis positif et que le STI, accompagné du municipal concerné, ont effectué leur visite et que l'habitation répond aux normes légales.

### Lois

Toutes les lois figurent

- sur le règlement communal
- sur la LATC
- sur le RATC



Vous trouverez le règlement communal auprès du secrétariat de notre commune. Les lois cantonales sur le site internet [www.vd.ch](http://www.vd.ch), puis chercher par thème sur le droit et l'aménagement du territoire. Vous pouvez accéder au site de la CAMAC en tapant : [www.camac.vd.ch](http://www.camac.vd.ch). Vous trouverez les enquêtes en cours et le questionnaire général à remplir pour une demande d'enquête.

L'Etat de Vaud nous a rendu attentif de ne pas faire des exceptions à la loi ; nous avons décidé de rester stricts sur les procédures pour qu'elles soient égales pour tout le monde. L'exception sera envisagée quand le bon sens et les respects des règles ne seront pas entravés. Nous vous remercions d'en prendre bonne note et de nous excuser si parfois quelques imprécisions découlent de mon inexpérience. Je vous assure en tous les cas de vouloir traiter chaque dossier dans les normes légales en vigueur.

L'Etat de Vaud souhaite préserver la beauté de nos villages en étant parfois restrictif sur certaines autorisations. Cela me paraît louable ; notre village est encore bien préservé en son centre et les fermes sont magnifiques. Je pense que vous partagez mon avis et je vous remercie de me soutenir dans ce sens.

Un nouveau projet de plan de quartier est en cours dans la zone intermédiaire. L'Etat de Vaud nous oblige à certaines contraintes qui sont justifiées de son point de vue, c'est à dire à une occupation maximale du territoire imparti pour la construction d'immeubles, regroupant le plus grand nombre possible de personnes. Nos autorités communales ont le souci de répondre aux besoins du bien-être de la population, espace, confort, non entassement des habitations. Nous allons faire en sorte de concilier deux besoins diamétralement opposés afin de préserver les besoins locaux et les directives de l'Etat.

### Loi cantonale sur l'énergie

La nouvelle loi cantonale prévoit dans l'art. 28 2b qu' à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, « dans tout nouveau bâtiment, il sera notamment prévu pour la préparation de l'eau chaude sanitaire au moins 30% d'énergie provenant du solaire, de la mini hydraulique, de la biomasse, du bois, de l'éolien, de la géothermie profonde ou des déchets ». Cela signifie que depuis cette date, toute nouvelle construction devra être partiellement approvisionnée par de l'énergie renouvelable. L'Etat incite également les communes à réfléchir sur la façon de promouvoir des économies d'énergie et à la diminution des émissions de CO2.





## Urbanisme

La rencontre avec Monsieur Verdon et Madame Demierre a rencontré un beau succès de participation. Nous vous remercions de votre collaboration. Suite à cela nous avons reçu un rapport et nous vous proposons de créer trois groupes de travail sur les thèmes suivants :

### A) Implantation d'arbres dans notre village

- choix du ou des types d'arbres,
- solution pour l'entretien des arbres et l'utilisation des fruits,
- parcours didactique dans la forêt et autour du refuge.

### B) Organisation de festivités ou rencontres dans notre village

- organisation « tournante »,
- utilisation du four à pain avec le savoir-faire des anciens,
- fermeture d'une ou plusieurs rues pour une fête,
- repas commun,
- vide-grenier.

### C) Réflexions sur l'affectation et la transformation du casino et du battoir

- réfection du battoir et/ou du casino,
- étude du bien fondé de la création d'un lieu public pour des rencontres telles que bistrot, café, utilisation du four à pain, d'un magasin, de petites salles pour réunion etc.,
- besoin de la population et expériences existantes.

Une première rencontre est prévue le

**LUNDI 12 MARS 2007 AU CASINO A 20 HEURES.**

Lors de cette séance, nous nous séparerons en trois groupes selon le thème choisi. Chaque groupe s'organisera selon ses disponibilités et établira un projet qu'il présentera ensuite à la municipalité. Celle-ci en prendra connaissance et étudiera la réalisation possible en fonction des finances et de la faisabilité du projet. Nous vous rappelons que ces rencontres ne seront pas rétribuées.

Les thèmes « place de jeux » et « liaison Bercher » sont provisoirement laissés en attente, à moins que certains d'entre vous souhaitent impérativement que nous les mettions sur pied rapidement.

## Nom des rues et numérotation des maisons

Nous sommes enfin en possession des plaques de rue et nous allons les poser prochainement.

Nous vous invitons à venir chercher votre plaquette avec le numéro au casino le

**VENDREDI 9 MARS ENTRE 18h30 ET 20h**

où le verre de l'amitié vous sera offert.

Nous vous laissons le soin d'apposer votre numéro sur le bâtiment de façon qu'il



soit clairement visible depuis la route.

Cette démarche nous a pris beaucoup de temps, l'entreprise qui nous a fourni les plaques des rues a mis en place un nouveau système de fixation dont nous pouvons en bénéficier. Nous espérons que vous serez satisfaits de notre choix ; nous avons respecté la couleur des candélabres et nous avons fait en sorte qu'elles soient lisibles de loin.



## Divers

### Liste de produits de proximité ainsi que services

Plusieurs personnes dans le village ont la possibilité de vendre des produits ou d'offrir des prestations et nous avons pensé qu'il serait intéressant d'établir une liste pour que tout le monde puisse être au courant.

Si vous le souhaitez, vous pouvez me signaler vos activités ou produits à vendre par email : [m-f.weber@hin.ch](mailto:m-f.weber@hin.ch) ou dans la boîte aux lettres de la commune. A l'heure où l'on nous demande d'avoir à l'esprit le respect de l'environnement, cette démarche me semble intéressante. Qu'en pensez-vous ? Nous pourrions ensuite afficher une liste au pilier public et la publier dans notre prochain journal.

**Marie-France Weber**



## Eaux

### Fuites d'eaux

Les recherches faites en automne dernier ont porté leurs fruits. En effet, trois fuites importantes ont été détectées et réparées.

### Changement de compteurs d'eaux

Lors du relevé des compteurs en novembre dernier, il a été constaté que de nombreuses installations n'étaient plus dans les normes ; elles seront remplacées dès ce printemps afin de comptabiliser plus précisément les m<sup>3</sup> utilisés.



## **Noyades**

L'eau est pour l'homme un élément vital. Mais bien qu'indispensable, elle peut également devenir un danger :

Insertion d'un graphique

**Analyse de l'eau potable :**

(Insertion analyses eau potable)



## Eaux usées

Loi sur la protection des eaux :

Une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. En ce qui concerne en particulier les articles sur le stockage des liquides de nature à polluer les eaux, ces changements ont une incidence sur les propriétaires de citernes.

Notre village se divise en deux secteurs, soit « A » et « C ». Concrètement, les modifications majeures sont les suivantes :

- Les installations situées dans le secteur « C » sont dorénavant sous la seule responsabilité des propriétaires. Le suivi de l'entretien et du contrôle de ces installations n'est plus du ressort de l'administration communale.

### Implication

**La responsabilité de garder en bon état les installations incombe désormais aux seuls propriétaires, pour autant que les citernes sont situées en zone « C ».**

- Les détenteurs de citernes situées dans le secteur « A » sont obligés de faire effectuer un contrôle de leur installation par des personnes spécialisées.

Zone	Responsabilité	Surveillance
A	Propriétaire	État
B	Propriétaire	Propriétaire
C	Propriétaire	Propriétaire
S	Propriétaire	État
Non soumis à une autorisation spéciale	Propriétaire	Propriétaire

A consulter au pilier public

- Avis aux détenteurs de réservoirs à hydrocarbures et produits chimiques enterré à simple paroi ou à double paroi non équipé de détecteur de fuite.
- Carte des secteurs et zones de protection des eaux (voir sur le plan ci-après).

(Insertion de la carte avec les zones)

## Épuration

En collaboration avec la commune de Bercher, une étude d'agrandissement et de modernisation de la Step de la Foyrausaz ainsi que des traitements des boues d'épuration est en cours. Ces projets devraient être réalisés dans le courant 2007 - 2008.

## Bâtiments

Nous sommes à la recherche d'un nouveau locataire pour le local du battoir au 1<sup>er</sup> étage (env. 200 m<sup>2</sup>) pour un atelier ou une exploitation artisanale. Prière de prendre contact au 021 887 86 14.

Pietro Ricci

## Routes



### Travaux

Comme vous avez pu le constater, de nombreux trous ont été effectués en décembre, entre le central téléphonique de Rueyres (station « Swisscom ») et la localité de Bercher. La raison de ces travaux était due à un manque de lignes pour raccorder nos voisins. A l'époque de la mise en séparatif, l'entreprise « Swisscom » avait pourtant été contactée pour anticiper d'éventuels besoins. Hélas, nous n'avions pas eu de réponse...

Nous leur avons fait savoir notre mécontentement quand à la manière de procéder. Sans illusion toutefois sur l'impact de nos remarques. Nous vous remercions de votre compréhension pour ces quelques dérangements.

### Info-radar



Durant la semaine du 7 au 13 octobre 2006, un info-radar a été placé aux 4 entrées du village. Si les moyennes des vitesses enregistrées sont quasiment identiques aux relevés effectués en août 2003 (soit entre 40 et 45 km/h), il ressort toutefois que les vitesses très élevées sont beaucoup plus rares.

Est-ce dû au marquage des priorités de droite ? A une prise de conscience bienvenue des automobilistes ? Est-ce un pur hasard ? Ou est-ce les ralentisseurs qui apportent une solution efficace ? A chacun de trouver l'explication qui lui convient...

### Gravats

Pour les personnes qui ont des déchets de démolition ou des gravats à évacuer, merci de prendre contact avec moi au 021 887 76 72.



## Cimetière

Quelques travaux de réparation et d'aménagement vont se dérouler ce printemps. Ceci concerne principalement l'allée goudronnée qui est passablement dégradée. Le nouveau règlement accepté au dernier Conseil général va être prochainement imprimé et distribué à chaque ménage.

Stéphane Jordan



## Forêts

Pour l'année 2006, le bois en général a eu le vent en poupe. Le nettoyage et l'entretien de nos forêts auront permis d'atténuer les attaques de bostryche, d'où chaque année une baisse importante de bois contaminé. Il y a actuellement sur le marché une forte demande en bois de construction, en bois d'emballage et d'énergie ce qui contribue à la hausse des prix pour nos différents acheteurs.

La population devient de plus en plus sensible aux problèmes liés à l'écologie et aux énergies renouvelables, ce qui rend le bois de plus en plus attractif. Ceci est très réjouissant pour nos forêts communales.

En ce qui concerne les coupes d'hiver 2006 - 2007, l'une d'entre elle s'effectuera au lieu dit « chemin du Gué », entre Rueyres et Pailly, pour un volume global d'environ 78 m<sup>3</sup> de résineux et de feuillus. La deuxième coupe aura lieu derrière le cimetière, il y aura pour environ 49 m<sup>3</sup> de feuillus. L'équipe du garde a été choisie pour exécuter ces travaux.



## Ramassage des déchets encombrants

Une benne sera mise à votre disposition devant le battoir

**du vendredi 30 mars 2007 dès 18h  
au mardi 10 avril 2007 jusqu'à 8h.**

Vous pouvez y déposer tous vos objets encombrants (matelas, meubles, caoutchouc, plastic, moquettes, tapis, etc.)

Les pierres, gravats, frigos, congélateurs, ordinateurs, radiateurs, téléviseurs, appareils ménagers, néons, piles, batteries et les pneus sont interdits.

Les appareils électroniques et électriques peuvent être évacués par le biais de la benne « OREA » qui se trouve à la déchetterie.

Les frigos et congélateurs doivent être remis à un dépositaire ou à un centre commercial qui se chargera de l'évacuation. Les piles, néons et batteries peuvent être déposés dans tous les magasins. Les pneus sont à déposer chez un garagiste ou un carrossier.

Thierry Zahnd



## Procédure « Feux de bûcherons »

Il est fréquent que des personnes bien intentionnées appellent le Centre de traitement des alarmes (CTA) pour signaler des feux ou de forts dégagements de fumée sans qu'elles ne se trouvent à proximité du foyer. Pour l'opérateur au 118, il est souvent délicat d'établir si l'événement signalé est un feu sous contrôle ou un incendie nécessitant l'engagement des sapeurs-pompiers. On imagine aisément la difficulté de la situation la nuit. En effet, ces foyers étant visibles de loin, l'appelant a souvent de la peine à trouver un point de repère localisant son emplacement avec précision.

Aussi, l'opérateur se trouve face à deux inconnues : la localisation du foyer et le type d'événement à traiter. La consigne consiste à engager des ressources minimales permettant la reconnaissance du type d'événement et, si le feu n'est pas sous contrôle, d'assurer le début de l'intervention ainsi que la demande de renfort. La prise en charge financière de ce type d'intervention incombe à la commune dans le périmètre de laquelle est identifié le foyer.

Dans le but de diminuer le nombre d'engagements liés à ce type d'événement alors que des personnes se trouvent sur le site des foyers (feu sous contrôle), l'ECA et le Service cantonal des forêts (SFFN) ont rédigé une directive qui définit clairement la notion de feu sous contrôle et les procédures d'engagement associées.

« Extrait de la directive sur l'incinération des déchets de coupes »

### **Feu sous contrôle**

Avant d'allumer un feu pour brûler des déchets de coupes, le contremaître ou le chef d'équipe présent sur le site doit informer par téléphone le CTA et communiquer les éléments suivants :

1. Situation exacte du feu, territoire communal et coordonnées du chantier.
2. Date et durée des travaux (début et fin prévisible des travaux).
3. N° de portable de la personne responsable des travaux présente sur le site.

Durant la période où le feu est sous contrôle, le CTA prendra contact avec la personne responsable du site en cas d'appel 118. Il s'agit d'effectuer une levée de doute dans la mesure où l'information sur la localisation est suffisamment précise pour déterminer avec certitude que le foyer signalé est bien un feu sous contrôle.

En fin de journée, les équipes sur site ne doivent pas recharger le foyer et sont tenues :

1. d'annoncer au CTA la fin des travaux et le départ de l'équipe du chantier,
2. d'assurer que tout risque de développement est exclu.

Dès l'instant où le personnel quitte le chantier, le feu n'est plus sous contrôle ; le CTA n'a donc plus de répondant sur le site pour effectuer une éventuelle levée de doute. Dans ce cas, lorsque un appelant lui signale ce type d'événement et qu'il ne se trouve pas à proximité du foyer, le CTA engagera d'office un DPS avec avis au garde forestier du secteur pour les raisons évoquées en début d'article.

Gilles Dupraz, Chef du CTA en collaboration avec le SFFN

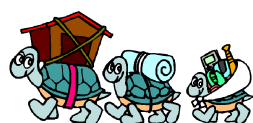
## Le village bouge ...



### DÉPARTS

28.10.2006	Maire Déborah et Christian avec leurs filles Gaiane et Justine pour Orbe
01.12.2006	Pillonel Sarah et Sébastien avec leur fils Jérémie pour Essertines-sur-Yverdon
01.12.2006	Thomas Jean-David pour Bottens
31.01.2007	Monney Pierrette pour Belmont-sur-Yverdon
31.01.2007	Monney Johanna pour Prilly

**Plein de bonheur dans leur nouvelle demeure!**



### ARRIVÉES

22.10.2006	Da Silva Mélissa
01.11.2006	Cazes Christine et Daniel
01.12.2006	Gachet Florian
01.12.2006	Tribulato Gianfranco

**Cordiale bienvenue dans notre commune!**

## **Petit marché rueyrois**

### **Poissonniers**

Le mardi à 9h devant la poste.

Le vendredi entre 9h40 et 9h50 devant l'église.

### **Boulangers**

Les mardis, jeudis et samedis à 11h devant la poste.

## **Bibliothèque**

Depuis deux ans, la bibliothèque d'Echallens a élu domicile dans de nouveaux locaux au collège de Court-Champ, Chemin du Grand Record 50 à Echallens.

Les horaires :

Lundi	15h - 17h
Mardi	19h - 21h
Mercredi	17h - 19h
Jeudi	09h - 11h et de 15h - 17h

## **AIAS**

Dès le 3 janvier 2007, les bureaux de l'Agence intercommunale d'assurances sociales à Echallens seront fermés tous les mercredis matins. Dès lors, le nouvel horaire sera le suivant :

Lundi	8h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	8h - 12h	13h30 - 17h
Mercredi	Fermé	13h30 - 17h
Jeudi	8h - 12h	13h30 - 17h
Vendredi	8h - 12h	13h30 - 16h30

AIAS, Grand-Rue 7, 1040 Echallens - Tél. 021 886 06 85 - Fax 021 886 06 86

e-mail : [aias@echallens.vd.ch](mailto:aias@echallens.vd.ch)

## **VaudTax 2006**

Pour la quatrième année consécutive, le contribuable vaudois pourra remplir sa déclaration d'impôt au moyen du logiciel informatique VaudTax. En attendant l'adaptation à la plate-forme internet, le logiciel n'a pas subi, cette année, de grandes modifications. Nous vous informons que ces CD-Rom sont à votre disposition au bureau communal, dans les agences BCV et dans les Offices d'impôt.